



Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 324 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, que lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 324 relatif à la gestion contractuelle.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.munpontmain.qc.ca ou à l'hôtel de ville situé au 5, rue de l'Église, sur heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donnée à Notre-Dame-de-Pontmain, ce treizième (13^e) jour de novembre deux mille vingt-quatre (2024).

_(signé)_____

Robert Leclair,

Dg/Greffier-trésorier